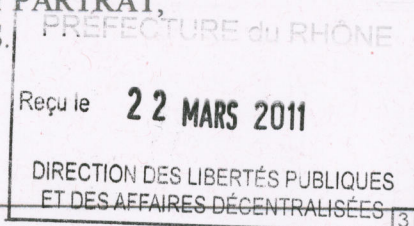


EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 16 MARS 2011

L'An Deux Mille Onze, le Seize Mars, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur CAILLET ROUSSET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur FIORINI, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Mme BARET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS, Mme JACQUIN, Trésorière Principale St Priest.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur GELIN.



Objet : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière Principale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Compte de Gestion

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après délibération,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, Le Conseil Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **VOTE** le Compte de Gestion de l'exercice 2010.

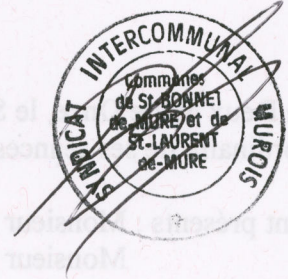
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 17 mars 2011.

Le Président

Bernard BEGUIN



22 MARS 2011
DIRECTION DES LIBERES ET BUDGETS

Objet :

Compte de Gestion

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010. Après avoir assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010. Après avoir assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010. Après avoir assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
 2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
 3. Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

A l'unanimité, Le Conseil Syndical :

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- VOTE le Compte de Gestion de l'exercice 2010.